



# Santé publique, innovation et propriété intellectuelle : Stratégie et plan d'action mondiaux

## Indicateurs d'avancement proposés

### Rapport du Secrétariat

1. Dans la résolution WHA61.21, le Directeur général était prié notamment d'achever la mise au point des composantes en suspens du plan d'action, y compris les indicateurs d'avancement, et de les soumettre à la Soixante-Deuxième Assemblée mondiale de la Santé pour examen. Un ensemble d'indicateurs ont été présentés au Conseil exécutif à sa cent vingt-quatrième session et ils sont présentés ici après révision à la lumière des observations formulées.<sup>1</sup>

2. Les indicateurs constitueront la base des rapports présentés régulièrement à l'Assemblée de la Santé sur les résultats obtenus et les progrès accomplis au cours d'une période de deux ans. A chaque élément correspond une série d'indicateurs qui mesurent les résultats obtenus par rapport aux objectifs clés qui lui sont propres. Lorsqu'il existe des corrélations entre des activités visées par plusieurs éléments, l'indicateur les mesurant a été rattaché à l'élément jugé le plus pertinent. En outre, deux indicateurs généraux ont été mis au point pour mesurer les progrès dans leur ensemble.

3. Les indicateurs proposés concernent le champ couvert par la Stratégie mondiale (c'est-à-dire les maladies des types II et III et les besoins spécifiques de recherche-développement des pays en développement concernant les maladies du type I) et, lorsque cela est possible, ils s'appliquent à la fois aux produits pharmaceutiques issus de la recherche et aux médicaments traditionnels.

## INDICATEURS PAR ELEMENT

### 4. **Élément 1. Ordre de priorité des besoins concernant la recherche-développement**

#### *Indicateurs*

- Analyse des lacunes de la recherche-développement et de leurs conséquences pour la santé publique dans les pays en développement, menée à terme, et rapport sur cette analyse établi, publié et diffusé

---

<sup>1</sup> Document EB124/2009/REC/2, summary record of the tenth meeting.

- Nombre de pays en développement dotés d'un plan de renforcement des capacités nationales de recherche-développement dans le domaine de la santé qui ont établi un ordre de priorité pour la recherche-développement sur la base des besoins de santé publique recensés et des lacunes mises en évidence
- Nombre de rapports consensuels publiés sur les besoins et priorités mondiaux de recherche concernant une maladie ou un type d'intervention

**5. Élément 2. Promotion de la recherche-développement**

*Indicateurs*

- Nombre de pays dont les plans stratégiques nationaux pour le personnel de santé et les professionnels de domaines apparentés comprennent une composante recherche-développement
- Nombre d'initiatives de coordination nationales, régionales et mondiales nouvelles ou renforcées en matière de recherche-développement dans le domaine de la santé, y compris entre entités publiques et privées
- Nombre d'initiatives nouvelles ou renforcées visant à permettre d'accéder facilement et à un coût abordable aux publications et à l'information, par exemple aux connaissances issues de la recherche, aux résultats de la recherche et à la technologie
- Nombre d'initiatives nouvelles ou renforcées visant à développer les capacités d'analyse et de gestion des données d'essais cliniques
- Proportion des publications revues par un comité de lecture et dont l'institution de l'auteur principal est située dans un pays en développement

**6. Élément 3. Renforcement et amélioration de la capacité d'innovation**

*Indicateurs*

- Nombre de centres de recherche nouveaux et existants dans les pays en développement renforcés par un développement et un appui institutionnels complets
- Proportion des pays en développement dans lesquels le système national de recherche en santé répond aux normes internationales
- Nombre de pays dont les autorités nationales de réglementation ont été évaluées, appuyées et accréditées

- Nombre de normes de qualité et de normes d'éthique, de préparations de référence, de directives et d'instruments nouveaux ou actualisés valables au niveau mondial qui contribuent à promouvoir la qualité et une réglementation efficace des produits<sup>1</sup> et technologies sanitaires
- Nombre de pays dotés d'une politique nationale pour les médicaments traditionnels qui englobe la recherche-développement

7. **Elément 4. Transfert de technologie**

*Indicateurs*

- Nombre d'initiatives nationales, régionales et mondiales de coordination et de collaboration visant à accroître et à faciliter le transfert de technologie sanitaire, y compris entre entités publiques et privées
- Nombre de pays ayant des stratégies de transfert de technologie qui englobent les technologies sanitaires et les composantes correspondantes de renforcement des capacités

8. **Elément 5. Application et gestion de la propriété intellectuelle pour contribuer à l'innovation et promouvoir la santé publique**

*Indicateurs*

- Nombre de pays participant à des initiatives visant à renforcer les moyens de gérer et d'appliquer les droits de propriété intellectuelle pour contribuer à l'innovation et promouvoir la santé publique
- Nombre de pays encourageant et soutenant les initiatives prises pour renforcer la capacité de gérer et d'appliquer les droits de propriété intellectuelle d'une manière axée sur les besoins et les priorités de santé publique des pays en développement
- Nombre de pays intégrant dans la législation nationale les flexibilités permettant de protéger la santé publique prévues par l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
- Nombre et type d'initiatives entre les secrétariats et les organes directeurs d'organisations régionales et internationales concernées visant à coordonner l'action menée dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la santé publique

9. **Elément 6. Amélioration de la distribution et de l'accès**

*Indicateurs*

- Nombre de pays formulant et appliquant des politiques nationales officielles sur l'accès, la qualité et l'utilisation de produits et de technologies médicaux essentiels

---

<sup>1</sup> Le terme « produits sanitaires » doit être interprété comme incluant les vaccins, les produits diagnostiques et les médicaments conformément à la résolution WHA59.24.

- Nombre de pays concevant un système national complet d'achat et d'approvisionnement ou le renforçant
- Nombre de produits sanitaires et d'outils diagnostiques prioritaires qui ont été évalués et présélectionnés en vue d'être achetés par les Nations Unies
- Nombre de pays possédant et appliquant un plan stratégique national ou régional pour le personnel de santé et les professionnels de domaines apparentés, y compris des politiques et des pratiques de gestion concernant les incitations, la réglementation et la fidélisation
- Nombre de pays disposant d'un nombre adéquat de professionnels qualifiés ou compétents en matière de réglementation dans les domaines liés à la santé et dans les domaines de spécialisation où il existe des lacunes

10. **Elément 7. Promotion de mécanismes de financement durable**

*Indicateurs*

- Soumission du rapport d'un groupe de travail d'experts sur la recherche-développement et le financement
- Nombre d'initiatives de financement durable nouvelles ou renforcées, y compris d'initiatives public-privé
- Augmentation du financement durable pour la recherche-développement dans le domaine de la santé qui entre dans le cadre de la Stratégie<sup>1</sup> au cours de la période de notification

11. **Elément 8. Mise en place de systèmes de suivi et de notification**

*Indicateurs*

- Etablissement de rapports de situation réguliers sur l'application de la Stratégie<sup>2</sup>
- Nombre d'initiatives durables nouvelles ou renforcées visant à promouvoir la mise en oeuvre de la Stratégie aux niveaux national, régional et mondial, y compris celles prises par des acteurs non gouvernementaux
- Soumission de rapports sur les questions relevant de l'élément 8

---

<sup>1</sup> Les bases/orientations seront fournies par le groupe de travail d'experts sur la recherche-développement et le financement créé en application de la résolution WHA61.21.

<sup>2</sup> Un bilan qualitatif des progrès accomplis par rapport aux objectifs de la Stratégie fera partie des éléments clés de l'évaluation complète que le paragraphe 41 de la Stratégie mondiale prévoit d'effectuer au bout de quatre ans.

**12. Indicateurs stratégiques généraux supplémentaires**

- Nombre de produits sanitaires nouveaux et améliorés dont l'utilisation a été approuvée au plan international par une autorité reconnue, et informations sur la nature et la nouveauté de ces produits
- Nombre d'interventions et de stratégies d'application nouvelles et améliorées dont l'efficacité a été déterminée, les éléments probants ayant été mis à la disposition des institutions appropriées aux fins de décisions de principe

**MESURES A PRENDRE PAR L'ASSEMBLEE DE LA SANTE**

13. L'Assemblée de la Santé est invitée à examiner les indicateurs d'avancement proposés.

= = =